

## ***L'ADA en roadshow de sensibilisation sur les nouvelles dispositions de l'agrégation agricole***

**Du 24 Novembre au 14 Décembre 2015**, l'Agence pour le Développement Agricole (ADA) lance en étroite collaboration avec les Directions Régionales de l'Agriculture et les Chambres d'Agriculture, un roadshow au niveau de toutes les régions du Royaume sur les nouvelles dispositions de l'agrégation agricole.

En plus des actions actuelles de vulgarisation du système d'agrégation agricole, cette large campagne de sensibilisation pilotée par l'ADA a pour principal objectif de présenter et d'ouvrir le débat requis sur le terrain avec la profession et les opérateurs du secteur agricole autour des nouvelles dispositions relatives aux nouveaux textes d'application de la loi 04-12 sur l'agrégation agricole publiés au bulletin officiel en juillet 2015. Ainsi l'ADA exprime sa forte volonté de mettre en avant l'intérêt de l'agrégation agricole au profit des petits agriculteurs et les privilèges qui leurs sont accordés dans le cadre du Plan Maroc Vert

Ces nouveaux textes ayant fait l'objet d'une validation lors d'un atelier national présidé par M. Aziz Akhannouch, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, ont été élaborés par l'Agence pour le Développement Agricole en parfaite concertation avec les interprofessions de l'ensemble des filières agricoles, les chambres d'agriculture ainsi que les opérateurs économiques concernés du secteur agricole.

Ces dispositions concernent notamment, l'élargissement de l'agrégation à de nouvelles filières agricoles, en passant de 11 à 32 modèles d'agrégation, la révision des normes d'éligibilité en faveur des petits agriculteurs pour l'approbation des projets d'agrégation agricole, la régionalisation et la simplification de la procédure d'approbation des projets d'agrégation agricole ainsi que l'octroi des subventions spécifiques à l'agrégation agricole.

C'est ainsi qu'au niveau de chaque région du Royaume, un atelier de travail et de sensibilisation conduit par **l'Agence pour le Développement Agricole** et présidé par le Président de la Chambre Régionale de l'Agriculture et du Directeur régional de la Direction Régionale de l'Agriculture, est organisé au profit des représentants des chambres d'agriculture, des organisations professionnelles et interprofessionnelles, des partenaires économiques, des agroindustriels et des services régionaux concernées du département de

l'agriculture, auxquels une large campagne de communication leur est exclusivement dédiée .

Les régions Guelmim-Oued Noun, Rabat-Salé-Kenitra, Fès-Meknès, Souss-Massa , Casablanca-Settat et l'Oriental ont déjà bénéficié tout au long de la semaine du 24 Novembre de ces atelier de sensibilisation et le roadshow continu.

A cette occasion, un film informatif sur le concept et l'intérêt de l'agrégation avec les nouvelles dispositions a été élaboré par l'ADA et mis à la disposition des chambres d'agriculture, des directions régionales et de l'ONCA pour qu'ils puissent lancer des programmes de sensibilisation des agriculteurs au niveau de toutes les provinces du Royaume. Une bonne initiative de l'ADA pour propulser vers l'avant le système de l'agrégation, outil stratégique du Plan Maroc Vert.

Pour rappel, l'agrégation agricole est un modèle novateur de partenariat gagnant-gagnant dans le cadre du Plan Maroc Vert , entre l'amont productif et l'aval commercial et industriel, cette opération se base sur le regroupement des agriculteurs producteurs autour des unités de valorisation (Stockage, Frigo, conditionnement, transformation...) par les agrégateurs privés ou des sociétés ou des coopératives ou des groupements d'intérêt économique (GIE). L'agrégation agricole permet en fait , notamment l'amélioration de la productivité, de la qualité et de la commercialisation de la production des petits agriculteurs dans un cadre garanti et règlementé, elle permet aussi à l'agrégateur de sécuriser d'une manière régulière l'approvisionnement des unités de valorisation par une matière première de qualité répondant aux exigences du marché et permettant de consolider et de renforcer la compétitivité du produit agricole marocain au niveau national et international .